



CANTAL

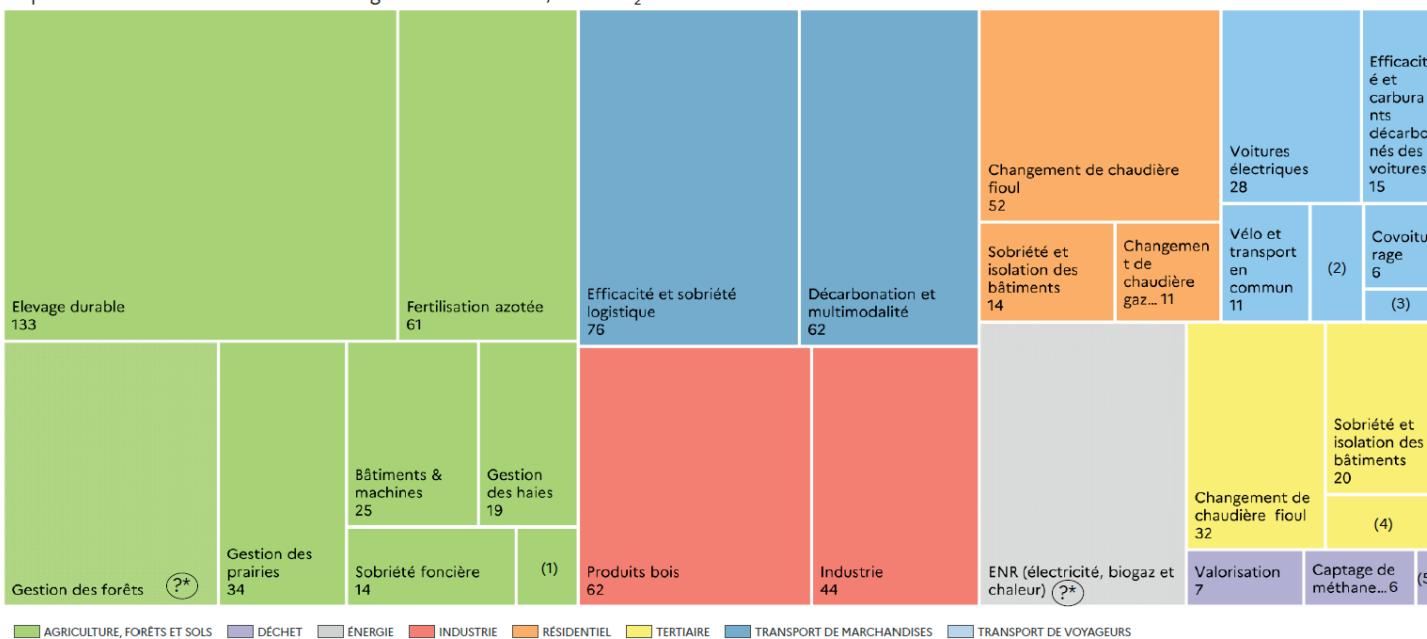


LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Les urgences climatique, énergétique et environnementale nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre, réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles.

Si, au cours des dernières décennies, les engagements n'ont pas toujours été à la hauteur des ambitions établies, il s'agit désormais d'engager une démarche nouvelle dans tous les domaines et avec tous les acteurs de la société afin de **documenter finement le chemin qui doit nous permettre d'atteindre les objectifs fixés.**

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 5 ktCO₂e. (2) Baisse des déplacements : 6 ktCO₂e. (3) Bus et cars : 2 ktCO₂e. (4) Changement de chaudière gaz : 6 ktCO₂e. (5) Prévention des déchets : 1 ktCO₂e.
* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Planifier aujourd'hui, c'est construire ensemble – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – cette trajectoire pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Et **cette planification se joue principalement au plus près des territoires.**

Il faut donc territorialiser nos engagements au travers de leviers pertinents qui sont à adapter en fonction du contexte territorial cantalien : département très rural, peu dense, terre d'élevage à l'herbe des bovins qui façonne ses paysages, doté d'un habitat souvent ancien et fortement consommateur d'énergie, de transports principalement tournés vers la voiture individuelle, de forêts avec un potentiel de valorisation important, de petites villes riches en patrimoine bâti, qui maillent le territoire, de milieux naturels globalement préservés mais soumis à des pressions croissantes... Ce contexte ne saurait être totalement résumé ici, mais **ces caractéristiques spécifiques pour le Cantal ont nourri et orienté la réflexion des acteurs du territoire** et in fine le travail de rédaction de cette feuille de route.

Ce chemin cantalien, où chacun doit trouver sa place et mobiliser les leviers d'actions à la hauteur de ses moyens et de ses compétences, a été construit au terme de **deux réunions de concertation**, tenues en février et mai 2024.

En s'appuyant sur les travaux des groupes régionaux et sur les propositions et retours d'expérience des différents participants, les échanges ont permis d'élaborer collectivement la présente feuille de route départementale. **Sa mise en œuvre contribuera au respect des objectifs nationaux en matière d'adaptation et de lutte contre le changement climatique, mais aussi à l'attractivité du territoire.**

Les 15 actions prioritaires du présent cahier ont vocation à être **déclinées de manière opérationnelle** au sein des 4 contrats territoriaux de réussite de la transition écologique (CRTE).

Cette démarche sera à suivre et à ajuster au fur et à mesure, en fonction des résultats engrangés dans les différents territoires.

Je remercie chacune et chacun pour sa contribution active à la mise en œuvre de cette feuille de route !

Laurent Buchaillat, Préfet du Cantal

● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

● Synthèse des secondes réunions départementales

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux** de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Synthèse des retours** issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;
- **Présentation des travaux** issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;
- **Débat sur les priorités départementales** : identification des actions prioritaires pour le territoire.

Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

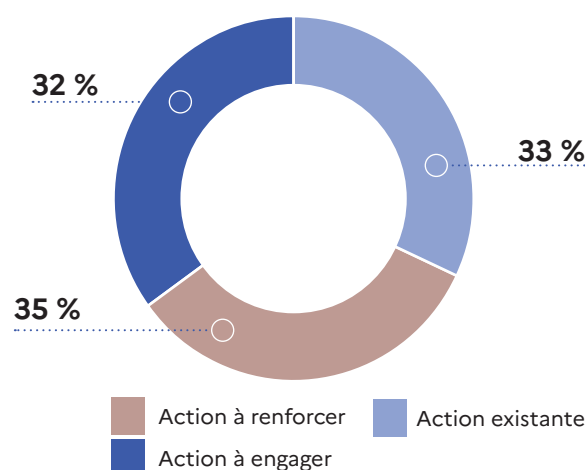
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
Total par secteur	141	25	22	25	18	10	11	16	5	9

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

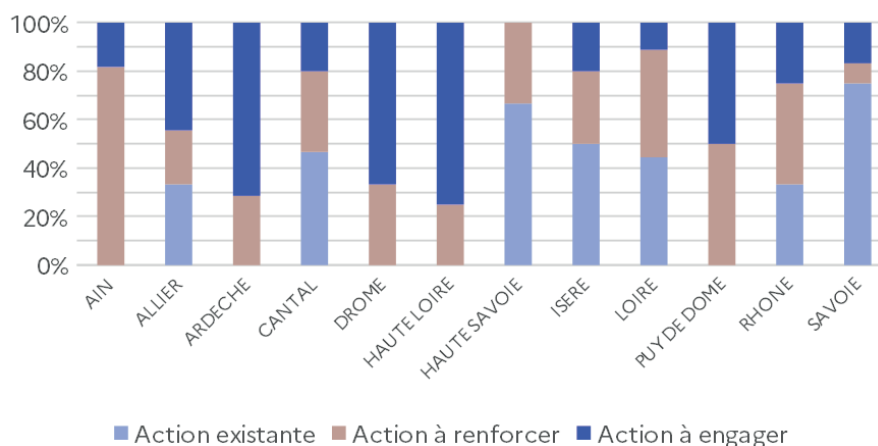
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

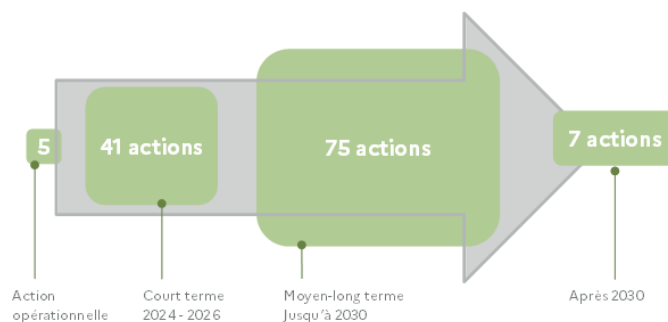
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

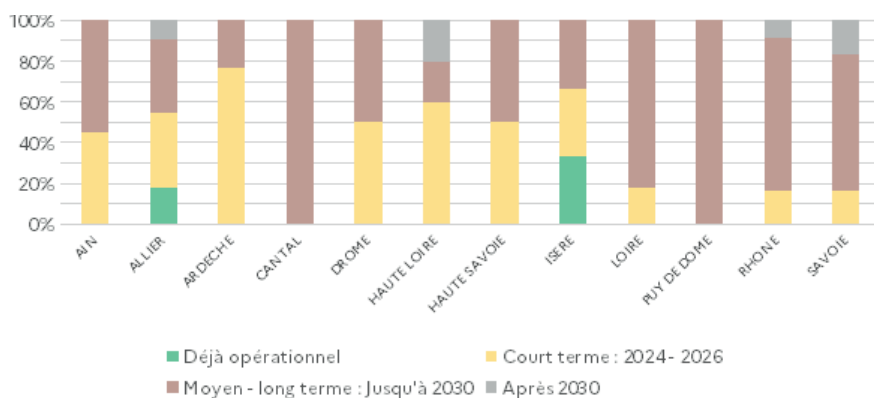


- **Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030**

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030¹ :



Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- **Un portage des actions encore à affiner**

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- **Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions**

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m ² d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



CANTAL

LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

 4 % du territoire régional couverts d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

ACTION

DÉPLOYER LA STRATÉGIE DES AIRES PROTÉGÉES (SAP)

Pilotes

- État (Direction Départementales des Territoires (DDT), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL))

Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental
- Intercommunalités

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Remettre un **rapport d'étude scientifique** sur les milieux et les espèces à protéger



Réaliser des **concertations locales** pour la conciliation des enjeux



Mettre en place des **protections** validées suite à la concertation

Indicateurs de suivi



- Avancement des procédures de création ou d'extension d'aires protégées par rapport à une cible à 4 ans (%)
- Evolution du taux de surface du département sous protection forte (%)

Besoins pour accélérer

- Financement des actions, notamment sur le Fonds vert
- Compétences en animation et concertation

Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

ACTION

SÉCURISER QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, NOTAMMENT VIA LA SURVEILLANCE DES PRÉLÈVEMENTS, LA PERFORMANCE TECHNIQUE DES RÉSEAUX, ET L'APPROCHE PRÉVENTIVE DE SÉCURISATION DANS LE RESPECT DE LA CAPACITÉ DES MILIEUX

Pilotes

- Collectivités
- État

Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★ ★
Faisabilité ★★ ☆

Description de l'action



Déployer les **systemes de mesures** autant sur la partie prélèvement que sur celle distribution



Initier une démarche de **programme pluriannuel de travaux** dans le cadre d'un renforcement de la gouvernance



Engager la réalisation des **Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** sur l'ensemble des collectivités

Indicateurs de suivi



- Nombre de Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) réalisés
- Part des collectivités ayant un programme pluriannuel d'investissements (%)
- Rendement moyen des réseaux du département (%)

Conditions de succès

- Mettre en place une gouvernance adaptée
- Réviser la tarification

Besoins pour accélérer

- Besoins d'ingénierie
- Besoin de financements importants

Défi

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

- 📍 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030
- 📍 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

ACTION

LUTTER CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

Contributeurs

- Bailleurs sociaux

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★
Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Réinterroger les objectifs de résorption de la vacance, notamment lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification



Accompagner la démarche du **zéro artificialisation nette (ZAN)** au travers de la lutte contre la vacance de logements



Mobiliser les **outils** pour lutter contre la vacance : volet habitat des Opération de revitalisation de territoire (ORT), Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), etc.



Indicateurs de suivi

- Évolution du taux de vacance (%)
- Nombre de primes Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) de sortie de la vacance de logements
- Nombre de communes ou intercommunalités ayant mobilisé des outils dédiés à la lutte contre la vacance : taxe, zéro logement vacant,...

Conditions de succès

- Mettre en place des outils spécifiques pour la lutte contre les logements vacants

Besoins pour accélérer

- Financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Autres outils financiers dédiés aux logements vacants

Défi

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier



Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030



1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

ACTION

INTÉGRER LES TRAJECTOIRES DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

Contributeurs

- Aménageurs
- Bailleurs sociaux
- Maîtres d'oeuvre

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★

Faisabilité ★★

Description de l'action



Accompagner les acteurs de l'aménagement et de la société civile pour promouvoir le développement d'un nouveau modèle d'aménagement encourageant la maîtrise de l'étalement urbain et limitant le mitage

Indicateurs de suivi



- Évolution de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (hectares, %)
- Nombre de documents d'urbanisme intercommunaux intégrant les enjeux de sobriété foncière et la trajectoire zéro artificialisation nette

Conditions de succès

- Intégrer des objectifs de la loi climat et résilience dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) pour une ventilation optimale dans les documents infrarégionaux
- Assurer le portage politique au niveau communal et intercommunal de la sobriété foncière

Besoins pour accélérer

- Financements dédiés à la rénovation urbaine ou la résorption des logements vacants
- Appui aux collectivités et intercommunalités pour la formalisation d'une stratégie foncière l'État

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



-15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

DÉVELOPPER LA PRATIQUE ET LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ACTIVE ET DÉCARBONÉE (AIRES DE COVOITURAGE, PISTES CYCLABLES, VOIES VERTES...)

Pilotes

- Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)
- Intercommunalités

Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental
- Conseil régional

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action

Développer par chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une **stratégie mobilité** à l'échelle de son territoire, qui devra être coordonnée à une échelle supra des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du département



Mettre en place des projets **novateurs**



Communiquer sur les **outils de mobilité** du territoire



Indicateurs de suivi



- Longueur d'aménagements cyclables sécurisés (km)
- Nombre d'infrastructures de covoiturage
- Part des voitures électriques dans le parc (%)

Besoins pour accélérer

- Besoin en financements
- Besoin en ingénierie

Conditions de succès

- Clarifier la gouvernance de la mobilité
- Assurer l'appropriation et le portage de projets par les élus
- Aider au changement culturel sur les nouvelles mobilités

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

DÉVELOPPER LES SITES DE MULTIMODALITÉS EN LIEN AVEC LES TRANSPORTS EN COMMUN



Pilotes

- Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental
- Intercommunalités
- Conseil régional

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact
 Faisabilité

Description de l'action



Développer par chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une **stratégie mobilité** à l'échelle de son territoire, qui devra être coordonnée à une échelle supra des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du département



Mettre en place des projets **novateurs**



Communiquer sur les **outils de mobilité** du territoire

Indicateurs de suivi



- Nombre de Plans de Mobilité Simplifiés (PDM) réalisés
- Nombre de pôles multimodaux en projet et réalisés sur le territoire



Conditions de succès

- Clarifier la gouvernance de la mobilité
- Assurer l'appropriation et le portage de projets par les élus
- Aider au changement culturel sur les nouvelles mobilités

Besoins pour accélérer

- Besoin en financements
- Besoin en ingénierie

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

Défi



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale



-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

ACTION

DYNAMISER LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Pilotes

- Collectivités
- État

Contributeur

- Bailleurs sociaux
- Artisans
- Entreprises du bâtiment

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Massifier les rénovations en veillant à l'appropriation des **nouveaux dispositifs d'aides** à la rénovation



Accompagner la structuration du **Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)** dans le maintien de la bonne articulation des partenaires de France Renov' afin de faciliter le parcours usager et de contribuer à lutter contre la fraude



Accompagner la mise en œuvre d'un **Plan Stratégique de Patrimoine de Décarbonation Simplifié (PSPDS)** pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments du parc social

Indicateurs de suivi



- Nombre de rénovations globales aidées
- Nombre de sorties de passoires thermiques sur le département par an

Conditions de succès

- Ne pas être freinés par le contexte économique limitant
- Être accompagnés d'entreprises compétentes et disponibles dans les approches nouvelles de rénovation

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

ÉLABORER UN GUIDE OU DES RECOMMANDATIONS POUR LA RÉNOVATION EN CENTRE ANCIEN ET PLUS LARGEMENT EN RÉNOVATION ET CONSTRUCTION EXEMPLAIRE

Pilotes

- État (dont Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Contributeur

- Bailleurs sociaux
- Artisans Entreprises du bâtiment

Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place un **groupe de travail** pour quantifier la problématique et établir des typologies de logements concernés



Élaborer un **guide** pour le partage des bonnes pratiques entre acteurs locaux



Remonter des conclusions aux **administrations centrales**

Indicateur de suivi



- Nombre de bonnes pratiques partagées

Conditions de succès

- Mobiliser activement l'ensemble des acteurs concernés

Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)



-0,9 M tonnes de CO2 d'ici 2030 (par stockage ou substitution) à l'échelle régionale

ACTION

PROMOUVOIR LES FEUILLUS (CHÊNE, HÊTRE, CHÂTAIGNIER) EN CONSTRUCTION ET UTILISER CETTE RESSOURCE SOUS-EXPLOITÉE AU PLAN RÉGIONAL

Pilotes

- Etat (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Fibois

Contributeurs

- Fédération Française du Bâtiment
- Entreprises du bâtiment
- Maîtres d'œuvre

Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Avancer dans la **caractérisation de la qualité des bois feuillus régionaux** afin d'optimiser leur valorisation



Sensibiliser et **former les sylviculteurs** à la valorisation des feuillus



Accompagner les professionnels de la transformation dans les **études prospectives d'investissement industriel** pour valoriser le bois d'œuvre feuillu



Accompagner les initiatives des **certifications**



Favoriser l'échange entre l'amont et l'aval de la filière chêne à travers un **groupe de travail** spécifique au sein de la commission approvisionnement de l'interprofession



Développer les **contrats d'approvisionnement** grâce à un travail commun sur l'indexation des prix, le cadencement, les modalités d'estimation des orientations commerciales des lots

Indicateurs de suivi



- Evolution du volume de bois scié par des entreprises implantées en France (%)
- Nombre de personnes travaillant dans les entreprises de travaux forestiers

Conditions de succès

- Développer la formation et l'expertise, et l'émergence de marchés et de filières de commercialisation
- Mettre en place une collaboration et des partenariats
- Garantir une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs

Besoins pour accélérer

- Besoin d'une animation aux différentes échelles

Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 *Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale*

ACTION

POURSUIVRE L'IDENTIFICATION ET LES RÉFLEXIONS SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) ET NOTAMMENT POUR LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURES, OMBRIÈRES SUR PARKINGS ET SITES EN FRICHE

Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

Contributeur

- État

Mise en œuvre

Action existante

2024 / 2030



Impact 
Faisabilité 

Description de l'action



Poursuivre les démarches et réflexions afin de **planifier**, à la bonne échelle, le développement des énergies renouvelables



Identifier les sites anthropisés propices au déploiement des énergies renouvelables et **lancer les projets d'équipements**

Indicateur de suivi



- Nombre de communes ayant arrêté des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
- Potentiel énergétique des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (GW)
- Puissance des projets en cours de raccordement (MW)

Conditions de succès

- Intégrer pour les collectivités la nécessité de planifier les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR), et retraduire celles-ci dans les documents d'urbanisme
- Articuler les objectifs quantitatifs du territoire avec l'identification des sites propices
- Assurer le partage équitable de la valeur des projets d'énergies renouvelables

Besoins pour accélérer

- Besoin d'ingénierie pour les collectivités

Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

ACTION

ENGAGER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Pilotes

- Intercommunalités compétentes

Contributeurs

- Communes

Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Définir l'**objectif de couverture en composteurs** individuels et en composteurs partagés par collectivité



Définir les modalités de **communication** et de mise en œuvre du compostage de proximité auprès des habitants : moyens humains, calendrier de montée en charge, modalités de communication et de distribution, formation des usagers, etc.



Développer des **moyens** humains, matériels et de communication pour le développement du compostage de proximité



Mener une réflexion sur le niveau et le type de soutien, les incitations et les moyens proposés pour permettre le développement du **tri à la source des biodéchets des producteurs non ménagers**

Indicateur de suivi



- Quantité de biodéchets triés à la source (tonnes)
- Evolution du tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (%)

Conditions de succès

- Mettre en place une tarification incitative
- Bénéficier de l'adhésion des usagers

Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour l'animation, la sensibilisation et le suivi
- Moyens financiers

Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

ACTION

DÉVELOPPER LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) RÉUNISSANT TOUS LES FLUX

Pilotes

- Intercommunalités compétentes

Contributeurs

- Communes

Mise en œuvre

Action existante



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Regrouper tous les flux (collecte sélective, verre et ordure ménagère) sur un même point d'apport volontaire et **densifier le réseau des points d'apport volontaire** pour le verre et la collecte sélective



Adapter la fréquence de vidage des différents points à leur fréquentation, à la saisonnalité, à la couverture des territoires notamment dans les zones très rurales, grâce à un suivi de leur niveau de remplissage lors du vidage



Géolocaliser les points d'apport volontaire



Assurer la **propreté** des sites et lutter contre les envois



Mettre en place dans un second temps **une tarification incitative**, avec un contrôle d'accès, des mesures de communication et de sensibilisation des usagers



Faire une **étude de solutions de collecte complémentaires**, notamment pour la collecte du carton

Indicateur de suivi



- Quantité de déchets non dangereux non inertes mis en décharge (tonnes)
- Evolution du tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (%)
- Nombre de Points d'Apport Volontaire tous flux

Conditions de succès

- Mettre en place une tarification incitative
- Bénéficier de l'adhésion des usagers

Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour la sensibilisation et la formation
- Actions de mise en réseau des agents des collectivités

Défi

Conforter le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

ACTION

RENOUVELER ET ADAPTER LA FORÊT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Coopérations forestières

Contributeur

- Fibois



Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact 
Faisabilité 

Description de l'action



Tendre vers une **diversification des essences** et accompagner les opérations indispensables au renouvellement, dans un contexte de dérèglement climatique



Accompagner les propriétaires vers une gestion durable des forêts privées



Structurer les entreprises, notamment les producteurs de plants et entreprises de travaux forestiers



Restaurer l'**équilibre sylvo-cynégétique** dans les secteurs en déséquilibre, notamment par des plans de chasse

Indicateurs de suivi



- Surface de forêts renouvelées avec des financements publics par an (ha)
- Nombre de dossiers de renouvellement forestier via les fonds d'État par an
- Nombre de plans simples de gestion agréés par an

Conditions de succès

- Renforcer la capacité d'instruction sur le terrain des services de l'État
- Lever les principaux verrous identifiés : l'approvisionnement en plants, la capacité à faire des entreprises de travaux forestiers, la mobilisation des propriétaires privés
- Gérer la forte densité de grands cervidés empêchant actuellement le renouvellement forestier dans certains secteurs



Défi

Améliorer le bilan carbone de la ferme Cantal

ACTION

MASSIFIER LES BILANS CARBONE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS SOURCES DE PROGRÈS

Pilote

• Chambre d'agriculture

Contributeur

• ADEME

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Massifier les **diagnostics des exploitations** pour rechercher des gains à travers des plans d'actions subventionnés



Mettre en place les **moyens d'expertise** suffisants pour démultiplier le nombre d'exploitations accompagnées chaque année

Indicateurs de suivi



- Nombre de bilans carbone engagés par an
- Quantité estimée de gaz à effet de serre économisés au travers les plans d'action (teqCO2)
- Linéaire cumulé de haies plantées avec un financement Etat (km)

Défi

Développer les circuits de proximité et les filières associées

ACTION

DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE QUALITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État

Contributeurs

- ADEME
- Communes
- Intercommunalités

Description de l'action

- Travailler au sein d'un **Conseil National de la Refondation territoriale** dédié aux circuits alimentaires de proximité
- Organiser** une plénière, à l'issue de laquelle plusieurs groupes de travail thématiques se réuniront
- Développer l'**approvisionnement** en circuit de proximité
- Améliorer l'atteinte des **objectifs EGALIM** dans la restauration collective
- Favoriser les **filières de diversification** des exploitations agricoles avec plus de valeur ajoutée
- Conforter la **filière bio**
- Éditer un **plan d'actions** et mettre en place des outils de suivi

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Indicateur de suivi



- Nombre d'établissements engagés dans une démarche Conso Cantal

Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour l'animation des groupes de travail
- Financements complémentaires

Conditions de succès

- Installer le CNR (Conseil national de la refondation territoriale) sur l'alimentation
- Bénéficier de l'implication des partenaires
- Assurer l'animation du réseau d'acteurs